



Cdd a la suite d'un contrat d'apprentissage

Par **Safouille**, le **18/10/2016** à **09:03**

Bonjour,

Est ce qu'un contrat d'apprentissage inclut le quota d'heures de 964h annuel autorisant un étudiant étranger de travailler a titre accesoires ?

Autrement dit, un etranger peut il signer un Cdd de 2 mois a la suite de son contrat d'apprentissage, et ce en se reposant sur le quota d'heure indiqué ci-dessus?

Dans l'attente de vos retours.

Bien cordialement.